



ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Suite à la loi de transformation de la Fonction publique, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics a été sérieusement entravée... mais pas supprimée. Face au rectorat, les militantes et militants de la FSU continuent de défendre les collègues en les conseillant et en les aidant à faire leurs réclamations, en intervenant pour faire valoir les droits de toutes et tous dans la transparence. Non-titulaire ne veut pas dire sans droits. En votant FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux pour les non-titulaires.

Véronique Rochelle
Maître Auxiliaire
Elue à la CCP

Vos élu·es agissent pour :

VOTRE SALAIRE

Les non-titulaires de l'Éducation nationale sont encore plus mal payés que les titulaires. Grâce à la lutte menée par la FSU, le gouvernement a enfin engagé un processus de revalorisation du point d'indice. Mais pour la FSU, c'est insuffisant. La revalorisation générale par l'augmentation du traitement indiciaire est une urgence qui doit s'accompagner de la mise en place d'une grille nationale que la FSU revendique.

VOS DROITS

Les non-titulaires ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire mais, grâce à l'action de la FSU, ils et elles ont des droits à faire valoir. Dans les CCP, les représentant·es FSU des personnels agissent au quotidien pour défendre vos droits : préparation des concours, accès au CDI, amélioration de la grille salariale, indemnités, congés santé, contrat, indemnisation chômage, retraite...

VOTRE TITULARISATION

Pour la FSU, la lutte contre la précarité est un combat permanent. Nous revendiquons un plan massif de titularisation rapide de toutes et tous les contractuel·les qui le souhaitent, prenant en compte toute l'expérience professionnelle antérieure. Un tel plan doit être corrélé à l'arrêt du recours facilité au contrat pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction publique.

LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Classes surchargées, injonctions contradictoires, réformes qui se succèdent au mépris de l'intérêt des élèves et des conditions de travail des personnels... Nos métiers sont bien malmenés et la situation des non-titulaires est difficile. Mais une FSU forte permet de faire respecter les droits et de combattre les dérives managériales, de les dénoncer et de s'en protéger. Notre expertise est reconnue de toutes et tous !

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU



DANS L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Les élu-es et militant-es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les établissements et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations nécessaires avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



CCP

Commission Consultative Paritaire

Refus de temps partiel, de congé formation ou d'absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement, révision du compte-rendu de l'entretien professionnel... malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CCP conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les élu-es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé-es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

ÉLUE EN CCP

elle témoigne



J'enseigne actuellement en lycée. J'ai également exercé en lycée pro et en collège, et je sais les difficultés/ la pénibilité que ça implique de changer d'établissement et de réformes régulièrement. De par mon expertise, en siégeant en CCP, je peux conseiller les collègues non-titulaires et si besoin intervenir en commission pour défendre leurs droits.

Véronique Rochelle

Contractuelle en espagnol

ÉLUE EN CCP

elle témoigne



Élue FSU, j'accompagne des collègues et j'ai déjà pu intervenir pour faire modifier des avis de non-renouvellement en mettant l'administration face à ses manques. Tout non-titulaire peut être amené un jour à devoir défendre son dossier administratif : licenciement, maladie, harcèlement, blâme... Par notre présence régulière, nous défendons les droits des non-titulaires.

Linda Augereau

Contractuelle STMS en LP

ÉLUE EN CCP

elle témoigne



Je suis PsyEN contractuelle depuis de nombreuses années. Je représente la FSU et je siége dans la commission CCP. En poste au CIO de Bourges, je peux expliquer les difficultés qu'éprouve le ou la collègue PsyEN qui a déposé un recours lors d'avis de non renouvellement. J'ai aussi accompagné les collègues pour lequel-les il y avait eu non respect des vœux d'affectation.

Christine Dubourg

Contractuelle PsyEN

ANCIEN NON-TITULAIRE

il témoigne



Contractuel pendant plusieurs années, j'ai siégé en CCP. Avec les élu-es FSU, nous avons ainsi pu aider des collègues à obtenir un CDI, à faire valoir leurs droits à avancement dans la grille indiciaire, à améliorer cette grille indiciaire, et limiter les interruptions de contrat lors des vacances scolaires...

Charlie Guérot

Professeur d'EPS

MILITANTE EN CHARGE

DES NON-TITULAIRES elle témoigne



En tant qu'ancienne non-titulaire, je connais bien la réalité du quotidien des enseignant-es contractuel-les. En siégeant en CCP, j'ai alerté sur les difficultés des collègues remplaçant-es dans l'académie et nous continuons à nous battre dans les établissements et auprès du rectorat. Représenter les personnels, c'est contribuer à faire avancer les droits collectifs !

Coralie Raveau

